

Adresse de la société de Jarnac qui félicite la Convention de son décret qui abolit l'esclavage et envoie le procès-verbal de la fête célébrée pour l'anniversaire de la mort du tyran, lors de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société de Jarnac qui félicite la Convention de son décret qui abolit l'esclavage et envoie le procès-verbal de la fête célébrée pour l'anniversaire de la mort du tyran, lors de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 23-24;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20146_t1_0023_0000_15

Fichier pdf généré le 23/01/2023

Le vœu de l'administration et des administrés ne tend qu'à la destruction des tyrans et à la conservation de la Montagne et du Comité de salut public de la Convention.

« Tandis que le cratère du volcan qui rejeta de « son sein le bitume impur de la Gironde », a dit l'administration dans une adresse du 9 pluviôse, qui sans doute a été oubliée dans les bureaux de la Convention « il faut qu'il engloutisse tous les conspirateurs, tous les traîtres et « que le feu qu'il recèle vivifie tous les êtres, « restez donc à ce poste de péril et d'honneur, « habitants de la Montagne, désormais inaccessible « aux profanes; jusqu'à ce que vous ayez tracé « aux nations vaincues le cercle de leur existence politique et dicté la paix à l'Europe « embrasée. S. et F. »

RANXIN.

32

La commune de la Varenne, district de Villefranche, département du Rhône, annonce qu'elle a fait passer un assez grand nombre d'effets pour les braves défenseurs de la patrie sur les frontières; elle invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[St-Etienne-la-Varenne, 29 pluv. II] (2).

« Citoyen président,

Reçois le détail de l'offrande de la commune de La Varenne, faite à ses braves frères d'armes; elle consiste en 69 chemises neuves et 3 qui ne le sont pas, 7 paires de guêtres noires, 6 paires de souliers et 2 habits uniformes. Elle observe de plus qu'elle a fait parvenir à son administration 10 mars 5 onces d'argenterie, 129 livres de fer, 5 livres d'étain, deux cloches, 115 livres de cuivre avec tous les linges et ornements de l'ancien et honteux fanatisme, renonçant à jamais à ce que l'on appelle prêtre, ne voulant désormais pour instituteurs de morale que de braves sans-culottes.

Que cette commune composée de 1 050 individus désirerait témoigner à ses valeureux défenseurs l'amour et l'attachement qu'elle leur a voués depuis le commencement de sa régénération, mais sa fortune renfermée dans des bornes plus étroites que celles de son courage la met dans l'impossibilité de se montrer plus généreuse quoique la pauvreté n'aye jamais été vue et qu'elle soit au contraire dans l'heureux siècle où nous sommes, regardée comme une des plus grandes vertus, néanmoins il est malheureux pour des cœurs vraiment patriotes de n'avoir pas assez pour soulager les peines qu'endurent nos frères à défendre la patrie pour notre amour, aussi précieux à la République entière que les héros qui la protègent, la commune de La Varenne vous conjure, Citoyens, d'agréer ses sentimens de soumission à toutes vos sages loix; pénétrée de la vérité et de l'excellence de l'esprit

(1) P.V., XXXIV, 9. B⁴ⁿ, 8 germ. (2^e suppl^t).
(2) C 297, pl. 1015, p. 8.

qui vous anime pour le bien général, elle jure de vous consacrer pour toujours toute son obéissance; ne respirant comme vous que le bonheur public, elle vous invite de ne pas abandonner votre poste ni le sublime ouvrage qu'elle voit former en votre sein, à moins qu'il ne soit parvenu à son heureuse perfection. S. et F. »

DURAND (maire), TABARIN (secrét. greffier), S. CRÉPÉE (off. mun.), S. M. CARRA (off. mun.).

33

Le comité de surveillance de la section de la Fraternité, séant à Lisieux, félicite la Convention nationale sur son décret relatif aux hommes de couleur, et l'invite à demeurer à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Lisieux, 6 vent. II] (2).

« Représentants d'un peuple libre,

Vous avez non seulement fait triompher les armées de la République; exercé la vengeance nationale contre les traîtres et les conspirateurs; rendu la République impérissable en organisant le gouvernement révolutionnaire mais encore vous venez de rendre à l'humanité entière des hommes, que d'autres étoient assez cruels de marquer avec un fer chaud et de traiter comme des bêtes de somme. La nature étoit outragée, il étoit réservé à la Montagne de la venger.

Représentants, vos glorieux travaux vous méritent de plus en plus la confiance du peuple français, restez donc à votre poste et continuez de faire la guerre aux tyrans; point de trêve avec ces monstres, il faut qu'ils mordent la poussière. »

L. F. LEREBOURT, P. DELALANDE, O. LUNER (?), J. JEHANNE (secrét.), NASSE (secrét.), A. REYNAULT (présid.), LELASSEUR, LAMY.

34

La société de Jarnac écrit qu'elle a applaudi avec enthousiasme au décret qui abolit l'affreux esclavage dans toutes les terres qui constituent la République, et elle envoie à la Convention nationale le procès-verbal de la fête qui a été célébrée dans cette commune pour l'anniversaire de la mort du tyran.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Jarnac, 29 pluv. II] (4).

« Citoyen président,

La Société républicaine de Jarnac, à laquelle se sont joints le Conseil général de la commune et tous les bons citoyens, ayant célébré le 15 de

(1) P.V., XXXIV, 9. B⁴ⁿ, 1^{er} germ. (suppl^t).
(2) C 299, pl. 1045, p. 11.
(3) P.V., XXXIV, 9. B⁴ⁿ, 1^{er} germ. (suppl^t) et 6 germ.
(4) C 299, pl. 1045, p. 18.

ce mois l'anniversaire de la délivrance de la Nation par la mort du dernier tyran, j'en envoie ci-joint le procès-verbal afin que tu saches à quelle hauteur est monté l'esprit républicain dans ces contrées.

La Société a applaudi avec enthousiasme et sensibilité au sublime décret qui abolit l'affreux esclavage dans toutes les terres qui constituent la République française; nos cœurs le demandaient depuis longtemps et la Convention nationale a bien mérité de l'humanité et de la philosophie en rappelant ces hommes de la Nature à leur qualité primitive. Mais d'un autre côté, que la Convention n'écoute aucune proposition de paix ni de trêve avec les monstres coalisés qui avoient formés le dessein d'étouffer la liberté naissante; Non, Guerre aux tyrans, paix seulement aux chaumières, guerre à mort et point de sommeil ni de repos jusqu'à ce que la Liberté, l'Égalité et la Fraternité soient établis chez tous les peuples. S. et F.»

René GARNICOT (v.-présid.), J. I. LAMAIN fils (secrét.), N. PETIT (secrét.).

[Extrait des délibérations de la Sté popul. Séance du 15 pluv. II].

La séance destinée à mémoriser l'anniversaire du châtement de Capet annoncée à son de caisse et par affiche et à laquelle a assisté en corps le conseil général de la Commune, étant ouverte, le citoyen Besson ayant demandé la parole a retracé les crimes du dernier tyran des Français, après quoi, il a donné lecture de l'acte d'accusation prononcée par la Convention nationale contre ce monstre couronné, la Société avait placé à la barre une effigie représentant Louis Capet décoré de ses attributs royaux, laquelle après la sentence prononcée a été conduite sur un âne aux acclamations de tous les sans-culottes dans la cour de la maison nationale appelée le château et là cette effigie a été livrée aux flammes avec d'anciens portraits, représentant les Rois coalisés contre nous, aux cris mille fois répétés de *Vive la Montagne, Vive la République, périssent les tyrans*, et au bruit de plusieurs décharges d'artillerie, qui annonçaient la solennité de la fête.

Tous les membres de la Société auxquels étaient joints ceux du Conseil général sont retournés au son de la musique militaire jouant divers airs patriotiques au temple de la Raison, lieu de ses séances, et suivis de tout le peuple, le même membre a donné lecture du procès-verbal de l'exécution du tyran.

Le secrétaire a donné lecture des nouvelles reçues ce jour, qui a été interrompue par celle d'une lettre du citoyen Delamain père, l'un des membres de la Société qui était malade, lui témoigne ses regrets de n'avoir pu assister à cette fête et qui espère la voir bientôt se renouveler à l'occasion du châtement des crimes de Pitt, ce scélérat qui a encouru l'indignation du genre humain.

Cette lecture finie, le même membre a dit que puisque ce jour rappelait les vengeances nationales, la Société en avait une à exercer sur le buste de Mirabeau, qui existait encore dans une cave, et qui avait si longtemps abusé de la confiance publique, et sur sa motion, le dit buste

a été porté la tête en bas dans la cour du château où il a été brisé aux cris de *Vive la République, périssent les traîtres et les perfides*.

La fête, entremêlée de chants patriotiques, a été terminée par des danses prolongées bien avant dans la nuit, dont la joie aurait été complète si quelque malveillans n'avaient cherché à y jeter la discorde qui bientôt a été étouffée par le zèle et les soins des sans-culottes présents, et qui ont rétabli le calme, la gaieté et la fraternité qui accompagneront toujours les fêtes du peuple lorsqu'il voudra rejeter de son sein les gens malintentionnés.»

René GARNIER (v.-présid.), J. I. LAMAIN fils (secrét.), N. PETIT (secrét.).

35

La société d'Hyères invite la Convention à rester à son poste (1).

[Hyères, s.d.] (2).

« Représentans,

Abolir la royauté, ce fléau du genre humain, faire tomber la tête du dernier de nos tyrans, établir une puissante République; nous donner une sublime Constitution, chef-d'œuvre de l'esprit humain; faire assembler tous les despotes sur leurs trônes chancelants pour les en culbuter bientôt et préparer le bonheur de tous les peuples; étendre le bienfait de la liberté jusque sur la personne de ces hommes malheureux que l'avarice tenoit depuis plusieurs siècles courbés sous la verge de maîtres barbares; voilà en raccourci, augustes Législateurs, le tableau de ce que vous avez fait de grand et de glorieux et sur lequel l'Europe tremblante et étonnée fixe ses regards attentifs. Si vos travaux sont grands votre gloire est immortelle et vos noms seront gravés dans le temple de mémoire.

La Société d'Hyères, Citoyens représentans, pleine d'admiration pour vous, savourant à longs traits le plaisir de vos succès, vient joindre ses accens à ceux de tous les républicains. Elle vous félicite d'avoir triomphé par votre énergie de tous les complots dirigés contre vous par les fédéralistes et tous les ennemis de notre glorieuse Révolution, d'avoir humilié l'orgueil des despotes, d'avoir mis à jour et anéanti la fourberie et le charlatanisme des prêtres de nous préparer par des vues profondes, des mesures sages un bonheur qui n'éprouvera plus d'altération. Restez donc fermes sur le rocher inébranlable de la Montagne contre lequel viendront se briser tous les efforts de vos ennemis et des nôtres. N'en descendez que lorsque vous aurez fixé le culte de la liberté chez tous les Peuples, et après que tous les tyrans auront disparu de la surface du globe.»

PISSOT (secrét.), F. Th. JAUME (présid.), J. F. BRAVET (secrét.).

(1) P.V., XXXIV, 10. Bⁱⁿ, 1^{er} germ. (suppl^t).

(2) C 299, pl. 1045, p. 16.